

SYNTHESE SUR LES ACTIVITES DE SOUTIEN A L'APPLICATION

Préparé par : Secrétariat de la CTOI, 31 juillet 2020

Ce document fournit un résumé des activités réalisées par le Secrétariat de la CTOI à l'appui de la mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion adoptées par la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI). Les acronymes sont définis à l'Appendice 3.

1. Objectifs généraux et spécifiques des activités

Les objectifs généraux et spécifiques des activités de renforcement des capacités ont été présentés dans les versions précédentes de ce document et aux sessions précédentes du Comité d'Application¹.

2. Missions de soutien à l'application : activités, méthodologie et évaluation des résultats

2.1. Activités et méthodologie

Les activités et la méthodologie de mise en œuvre des activités de renforcement des capacités ont été présentées dans les versions précédentes de ce document et aux sessions précédentes du Comité d'Application¹.

2.2. Mise en œuvre - Mission de soutien à l'application

La mise en œuvre des activités de renforcement des capacités a été présentée dans les versions précédentes de ce document et aux sessions précédentes du Comité d'Application¹.

Les pays ayant bénéficié d'une mission de soutien à l'application (MSA) ou de missions de suivi au cours de la période intersessions sont indiqués dans le Tableau 1.

Pays	Kenya	Malaisie	Mozambique	Tanzanie
Date de la MSA	6/25 nov. 2019	09/23 mars 2019	23 fév./12 mars 2020	12/21 janv. 2020

Tableau 1 – Missions de suivi du soutien à l'application réalisées durant la période intersessions 2019/20.

Au cours de la période intersessions 2020/21, des MSA de suivi seront organisées pour 3 à 6 CPC ayant précédemment bénéficié de missions similaires de 2013 à 2019.

Les résultats à la suite des missions de soutien à l'application sont présentés à l'Appendice 1 (Remarque : l'évaluation de l'application pour 2019 est en cours).

2.3. Mise en œuvre - Mission de soutien à l'application pour les données

Les pays ayant bénéficié d'une mission de soutien à l'application pour les données (MSA Données) au cours de la période intersessions sont indiqués dans le Tableau 2.

¹ Disponible en ligne <https://www.iotc.org/sites/default/files/documents/2016/05/IOTC-2016-CoC13-09_Rev2_E_-_Summary_report_on_Compliance_Support_Activities.pdf>

CPC	Mission	Objectif
Maurice	avril 2019.	Activités du projet pilote du MRO (outils électroniques du MRO)
Japon / Chine	juillet 2019	1) Examen des données de tailles de la palangre et 2) Étude exploratoire pour l'échantillonnage biologique du germon
Tanzanie	août 2019	Projet sur les pêches artisanales de la CITES
Indonésie	août 2019	
Sri Lanka	septembre 2019	Atelier sur les Systèmes de Surveillance Électroniques (SSE)
Oman	septembre 2019	1) Tenue d'un atelier sur les exigences et les meilleures pratiques en matière de déclaration de données de la CTOI, et 2) Évaluation de la portée et de la pertinence des informations non-soumises auparavant

Tableau 2 – Missions de soutien à l'application pour les données réalisées durant la période intersessions 2019/20².

2.4. Module de formation pour les MCG

Le module de formation pour les MCG qui se compose de deux manuels et de 31 fiches de mise en œuvre est mis à jour pour inclure les Résolutions adoptées par la Commission en 2018 et 2019.

Le module de formation pour les MCG (mis à jour avec les Résolutions adoptées en 2017) est disponible pour téléchargement à l'adresse <http://www.iotc.org/compliance/capacity-building-compliance>, où chaque fiche de mise en œuvre individuelle peut être téléchargée séparément.

2.5. Directives pour les déclarations des données et informations requises par la CTOI

Les Directives pour les déclarations des données et informations requises par la CTOI sont actualisées tous les ans.

Les Directives pour la déclaration des données et des informations pour 2020 sont disponibles à partir du lien ci-dessous :

<https://www.iotc.org/compliance/reporting-templates>

2.6. Recueil des MCG

Le Recueil des MCG de la CTOI a été élaboré et est disponible à partir du lien ci-dessous :

<https://www.iotc.org/cmms>

Une version sur support papier sera imprimée et diffusée aux CPC.

² Rapport du Secrétariat pour 2019, disponible en ligne <<https://www.iotc.org/sites/default/files/documents/2020/09/IOTC-2020-SCAF17-03F.pdf>>

3. Mise en œuvre de la Résolution 16/11 de la CTOI sur les mesures du ressort de l'État du port : activités et méthodologie

3.1. Formation nationale sur les mesures du ressort de l'État du port

En ce qui concerne la Résolution de la CTOI sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMR), les activités sont liées aux aspects administratifs et opérationnels de la mise en œuvre de la Résolution 16/11. La formation et le module de formation ont été présentés dans les versions précédentes de ce document et aux sessions précédentes du Comité d'Application¹. Le module de formation pour les PSM est disponible pour téléchargement à l'adresse <http://www.iotc.org/compliance/port-state-measures>.

La méthodologie inclut également des missions de suivi, permettant d'apporter un appui à la mise en œuvre de la Résolution 16/11 et d'évaluer les progrès de cette mise en œuvre.

Les pays ayant bénéficié des cours de formation nationale pour les PSM (suivi) au cours de la période intersessions sont indiqués dans le Tableau 3.

Pays	Maldives	Thaïlande	Malaisie
Date du cours sur les PSM	15/17 juillet 2019	09/23 mars 2019	09/23 mars 2019
Fonctionnaires formés	11	24	7

Tableau 3 – Cours de formation pour les PSM et nombre de fonctionnaires formés au cours de la période intersessions 2019/2020.

En 2020/21, le suivi des cours de formation nationale pour les PSM sera réalisé dans 2 à 4 CPC ayant bénéficié de la formation nationale pour les PSM

4. Assistance juridique aux CPC afin de transposer les obligations de la CTOI dans les instruments juridiques contraignants au niveau national

L'Article X de l'Accord portant création de la CTOI porte sur la mise en œuvre des décisions de la Commission. En pratique, les membres ont l'obligation de transposer les Mesures de Conservation et de Gestion pertinentes adoptées par la Commission dans leur législation nationale.

Depuis 2015, 11 CPC (Comores, Kenya, Madagascar, Maldives, Malaisie, Maurice, Mozambique, Seychelles, Somalie, Afrique du sud, Tanzanie et Yémen) ont bénéficié d'une assistance pour transposer les obligations pertinentes des Résolutions de la CTOI dans leur législation nationale en vue d'améliorer la mise en œuvre et l'application des Résolutions de la CTOI.

Une assistance juridique a été apportée pendant la période intersessions à deux CPC : Malaisie et Seychelles.

4.1. Malaisie

L'assistance juridique a consisté à apporter un soutien pour renforcer la Législation des pêches de la Malaisie en amendement la Loi des pêches et mettre en place de nouvelles réglementations à travers la transposition et l'inclusion des instruments internationaux des pêches pertinents, et notamment des Résolutions de la CTOI.

4.2. Seychelles

L'assistance juridique, qui a débuté en 2018 était toujours en cours en 2019, et consiste à apporter un soutien à l'élaboration/l'amendement de la législation des pêches, y compris la Loi sur les pêches (et la législation subsidiaire) ; les Règlements de 2010 (Navires, immatriculation, engin, zones protégées) ; les Règlements d'amendements à la pêche de 2007 (amendent les Règlements de 1987) ; les Règlements de pêche de 2006 (prélèvement des ailerons de

requins) ; les Règlements de la pêche de 1987 (édition de 1991) et une réglementation relative aux PSM, visant à mettre en œuvre les Résolutions de la CTOI et à renforcer les réglementations applicables.

En 2020/21, une assistance juridique sera apportée aux CPC ayant bénéficié de l'assistance juridique initiale.

5. Application e-PSM

Avec le soutien du Partenariat mondial pour les océans (PMO) de la Banque Mondiale, le Secrétariat a développé l'application e-PSM, accessible via le site web de la CTOI, permettant de soutenir la mise en œuvre des Résolutions de la CTOI sur les PSM. Les informations techniques sur l'e-PSM et le programme de formation ont été présentés dans une version précédente de ce document au Comité d'Application³.

5.1 Formation des CPC et des utilisateurs sur l'application e-PSM

Un pays a bénéficié de la formation nationale sur l'e-PSM au cours de la période intersessions 2019/20, tel qu'indiqué dans le Tableau 4.

CPC	Maldives
Date de la formation à l'e-PSM	15/17 juillet 2019
Nbr d'agents formés	17
Nbr de fonctionnaires formés	24

Tableau 4 –Nombre de cours de formation sur l'e-PSM dispensés et nombre d'agents/de fonctionnaires formés au cours de la période intersessions 2019/2020.

Pendant la période intersessions 2020/21, la formation sur l'e-PSM devrait être dispensée pour les autres CPC ayant déjà bénéficié de la formation initiale sur l'e-PSM.

Plus de 450 personnes, de 14 États membres de la CTOI (fonctionnaires des États du port et personnel de l'industrie), ont été formées à l'utilisation de l'application e-PSM.

5.2. Utilisation de l'application e-PSM

Au 31 mai 2020, à travers l'application e-PSM : 7 283 fichiers de navires ont été créés et 17 546 formulaires de PSM ont été soumis ; dont 7 169 sont des demandes préalables d'entrée au port (AREP), 5 545 sont des notifications (NFV) d'entrée au port autorisée, 3 notifications (NFV) d'entrée au port refusée et 3 238 sont des rapports d'inspection au port. L'application est actuellement utilisée par 42 États du pavillon, 15 États du port de la CTOI et plus de 1 500 représentants de navires (agents de pêche/capitaines de navires).

Les Secrétariats de l'ICCAT et de la CCSBT reçoivent également les rapports d'inspection au port par cette application pour les navires opérant dans la zone de l'ICCAT et la zone de la CCSBT et faisant escale dans les ports sud-africains.

Les Tableaux 5 et 6 présentent le nombre d'escales au port et de fichiers de navires en 2019 par CPC État du port et par port dans l'application e-PSM.

³ Disponible en ligne <https://www.iotc.org/sites/default/files/documents/2017/05/IOTC-2017-CoC14-09_Rev1_E_-_Compliance_Support_Activities.pdf>

Port d'escale - Nom du pays	Port d'escale - Nom	Escales au port (AREP)
France (UE)	Port de Pointe des Galets	43
Iran, République Islamique d'	Shahid Rajaei Pt/Bandar Abbas	1
Kenya	Mombasa	30
Madagascar	Antsiranana	29
Malaisie	Penang	3
Maldives	Maandhoo	3
	Male	1
	Hoadedhdhoo	1
	Kooddoo	12
Maurice	Port Louis	974
Mozambique	Beira	44
	Maputo	3
	Nacala	1
Seychelles	Port Victoria	467
Singapour	Singapour	8
Afrique du Sud	Durban	83
	Le Cap	282
Sri Lanka	Galle	34
	Colombo	91
Thaïlande	Phuket Deep Sea port (Province de Phuket)	2
	Thajeen Union Port Co., Ltd port (Province de Samut Sakhon)	1
	23C Port (Province de Samut Prakan)	2
	TJ Land Company Limited port (Province de Samut Prakan)	2
	Sabasathaporn Company Limited port (21B) (Province de Samut Prakan)	1
	Phuket Srithai Co., Ltd port (Province de Phuket)	6
	Phuket Fishing port (Province de Phuket)	7

Tableau 5 – Nombre d'escales au port par CPC État du port et par port en 2019.

Port d'escale - Nom du pays	Nombre de fichiers de navires
France (UE)	43
Iran, République Islamique d'	1
Kenya	30
Madagascar	29
Malaisie	3
Maldives	17
Maurice	974
Mozambique	48
Seychelles	467
Singapour	8
Afrique du Sud	365
Sri Lanka	125
Thaïlande	21

Tableau 6 – Nombre de fichiers de navires par CPC État du port créés en 2019 dans l'application e-PSM.

Le Tableau 7 présente le nombre d'escales au port en 2019 par État du pavillon, enregistrées dans l'application e-PSM.

Pavillon du navire ⁴	ANT	BHS	BLZ	CHN	TWN, CHN	CMR	COK	ESP	FRA	FRAT	GBR	GEO	ITA	JPN	KEN	KOR	LBR	LTU
Nombre d'escales	2	3	11	208	820	4	1	206	112	8	7	2	1	107	22	54	8	1

Pavillon du navire	MDG	MDV	MOZ	MUS	MYS	NAM	NOR	OMN	PAN	PRK	PRT	SGP	SYC	THA	UKR	VUT
Nombre d'escales	43	4	10	109	15	3	1	8	35	2	14	11	305	17	1	3

Tableau 7 – Nombre d'escales au port en 2019 par État du pavillon.

Remarque : Les autres navires ayant réalisé des escales au port à travers l'application e-PSM battent le pavillon de pays de Parties non-contractantes (NCP).

Le Tableau 8 présente les quantités de capture à bord, à débarquer et à transborder en 2019 par type de navires et par port, tel que déclaré à travers l'application e-PSM. Un total de **577 508 t** de poissons a été déclaré comme étant à bord des navires lors de la demande d'entrée au port, dont **319 333 t** ont été déclarées comme devant être débarquées et **208 167 t** déclarées comme devant être transbordées.

Pour les principales espèces de thons, listao (SKJ), albacore (YFT), patudo (BET), germon (ALB), thon rouge du sud (SBT), thons agrégés, la quantité totale déclarée comme étant à bord s'élevait à 523 988 t en 2019 :

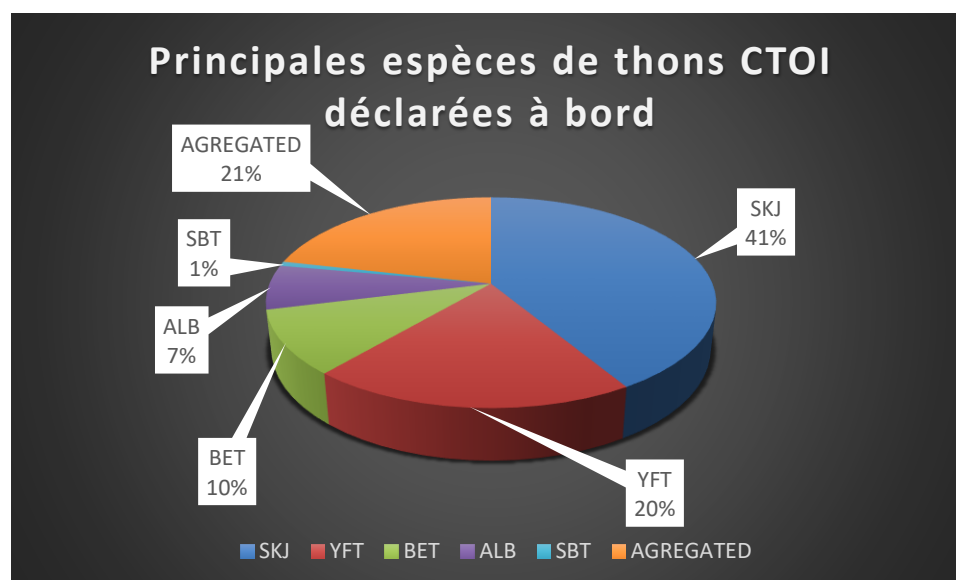


Figure 1. Flux de captures de thons par espèce au port en 2019 (Source application e-PSM).

Pour les principales espèces de poissons porte-épée, espadon (SWO), marlin bleu (BUM), marlin noir (BLM), voilier indopacifique (SFA), marlin rayé (MLS), mako à rostre court (SSP), mako à becune (SPF), la quantité totale déclarée comme étant à bord s'élevait à 11 049 t en 2019 :

⁴ Disponible en ligne : <https://www.iso.org/iso-3166-country-codes.html>

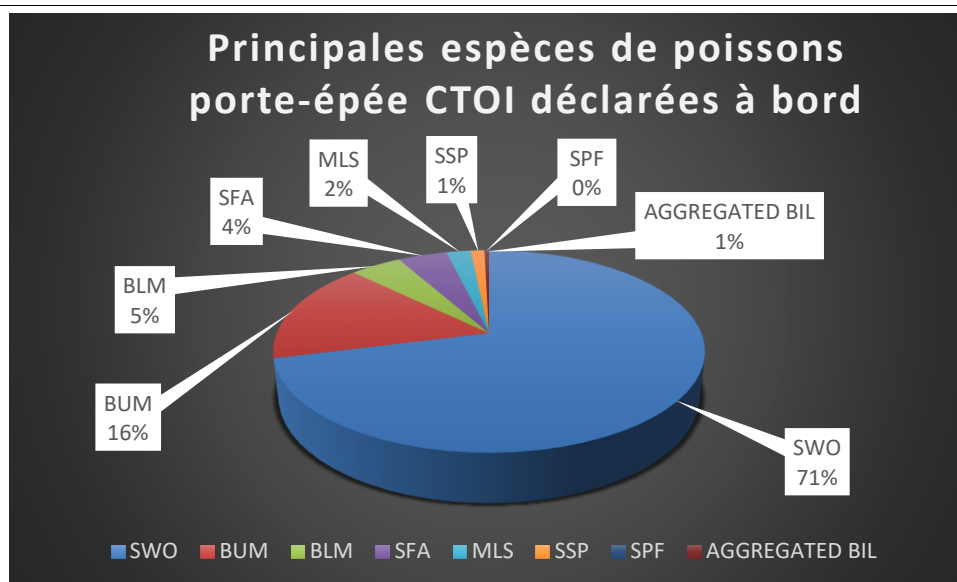


Figure 2. Flux de captures de poissons porte-épée par espèce au port en 2019 (Source application e-PSM).

L'Appendice 2 présente le flux de captures par espèce⁵ dans les ports désignés de la CTOI.

⁵ Disponible en ligne https://www.iotc.org/sites/default/files/documents/compliance/Species_referential_-_e-PSM_application_2020.xlsx

Port	Type de navire	Quantité à bord (kg)	Quantité à débarquer (kg)	Quantité à transborder (kg)
23C Port (THA) ⁶	Transporteurs congélateurs	5 939 225	5 939 225	0
Antsiranana (MDG)	Senneurs	48 279 937	34 135 300	13 829 725
	Transporteurs congélateurs	1 346 000	1 346 000	0
Beira (MOZ)	Palangriers	263 575	263 575	53 835
Le Cap (ZAF)	Palangriers	23 585 142	14 520 901	1 641 463
	Transporteurs congélateurs	6 405 876	232 450	39 985
	Chalutiers	2 821 525	2 389 525	0
	Canneurs	400 000	0	0
	Polyvalents	830 148	72 408	0
	Palangriers et navires transporteurs	3 607	3 607	0
Colombo (LKA)	Palangriers	3 108 710	0	2 661 650
Durban (ZAF)	Palangriers	5 627 795	3 661 751	1 282 014
Galle (LKA)	Palangriers	2 164 990	0	0
Mombasa (KEN)	Palangriers	1 064 017	738 934	417 711
Nacala (MOZ)	Palangriers	10 475	10 475	0
Penang (MYS)	Palangriers	31 180	0	0
Phuket Deep Sea port (THA)	Palangriers	24 564	24 564	0
Phuket Fishing port (THA)	Palangriers	161 505	161 505	0
Phuket Srithai Co., Ltd port (THA)	Palangriers	62 000	0	0
Port de Pointe des Galets (EU)	Transporteurs congélateurs	728 258	605 343	485 449
Port Louis (MUS)	Senneurs	11 036 002	10 773 002	263 000
	Palangriers	46 171 225	1 675 041	41 408 707
	Transporteurs congélateurs	128 742 138	84 698 535	12 174 037
Port Victoria (SYC)	Senneurs	282 959 125	154 748 410	131 500 597
Singapour (SGP)	Senneurs	1 023	723	400
Thajeen Union Port Co., Ltd port (THA)	Transporteurs congélateurs	1 737 662	1 737 662	0
TJ Land Company Limited port (THA)	Transporteurs congélateurs	4 002 432	1 593 579	2 408 853
	Total	577 508 136	319 332 515	208 167 426

Table 8 – Quantités de capture à bord, à débarquer et à transborder, tel que déclaré par les navires en 2019 par port.

5.3. Amélioration de l'application e-PSM

Depuis le lancement de l'application e-PSM en 2016, et conformément au paragraphe 3.3 de la Résolution 16/11, le Secrétariat de la CTOI a reçu des commentaires et des avis des parties prenantes des CPC (représentants des navires, États du port et États du pavillon) qui utilisent l'application. Les commentaires soumis par toutes les parties

⁶ Disponible en ligne : <https://www.iso.org/iso-3166-country-codes.html>

prenantes ont été pris en considération afin de corriger certains bugs et améliorer l'application. Grâce au soutien du projet SWIOFISH 2, trois développeurs ont été engagés pour mettre en œuvre ces améliorations de 2019 à 2023.

Le Module 3, « rapports e-PSM » de l'application e-PSM a été achevé au mois de juin 2019 avec l'assistance de World Wide Fund for Nature (WWF). Le Module 3 permet aux utilisateurs des CPC État du port d'extraire les données de PSM concernant les navires étrangers faisant escale dans leurs ports et permet également aux utilisateurs des CPC État du pavillon d'extraire les données de PSM concernant les navires battant le pavillon national faisant escale dans les ports étrangers de l'Océan Indien.

6. Partage d'expérience sur les mesures du ressort de l'État du port

Cette activité prévoit un mécanisme de partage d'expériences entre les Autorités compétentes des États du port chargées de la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port de la CTOI, au niveau national. Cette activité implique le déplacement d'un superviseur/administrateur de PSM et de deux inspecteurs au port d'une Autorité compétente d'un État du port dans une autre CPC État du port pour travailler et partager les expériences sur la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port sur les sujets suivants : Autorité compétente de l'État du port (Structure, personnel, budget, difficultés, etc.) ; disposition juridique au niveau national pour mettre en œuvre les mesures du ressort de l'État du port (échanges de législations) ; coopération inter-agences au niveau national ; procédures d'inspection au port adoptées au niveau national, y compris le suivi des déchargements ; utilisation de l'application e-PSM, processus du flux de travail, y compris l'analyse des AREP et de l'évaluation des risques des navires.

Lors de cet échange, les inspecteurs au port réalisent des inspections et procèdent au suivi des déchargements. L'équipe d'inspection/de suivi se compose d'inspecteurs des deux Autorités compétentes des États du port.

Un échange dans le cadre des PSM a été réalisé entre les CPC suivantes :

- Thaïlande / Seychelles (septembre 2019).

Un échange dans le cadre des PSM était prévu entre les Maldives et la Thaïlande mais a dû être reporté en raison de la pandémie de COVID-19. Il sera réorganisé lorsque les conditions de voyage deviendront favorables.

7. Programme de stage professionnel

Le Programme de stage professionnel de la CTOI a été lancé avec le soutien du projet SWIOFISH 2. Il s'agit d'une opportunité d'apprentissage qui s'adresse à des jeunes, femmes et hommes, motivés, ayant des dispositions, et désireux de mettre au service de la CTOI leurs idées, leur expérience dans la pêche et les recherches qu'ils ont menées dans les domaines d'activité de la CTOI. Le Programme de stages donne aux professionnels sélectionnés la possibilité de compléter leurs connaissances par une expérience pratique dans un domaine d'activité et du mandat du Secrétariat de la CTOI. Le stage leur permet de mieux connaître le mandat et les programmes de la CTOI, tandis que le Secrétariat de la CTOI bénéficie des compétences de jeunes qualifiés se spécialisant dans les domaines de la gestion des pêches pertinents.

La mission du stage a une durée de 3 mois et le stagiaire est affecté à divers domaines d'activités en fonction de son profil et des besoins du Secrétariat de la CTOI. Cela pourra inclure des tâches concernant : i) le Registre des navires autorisés ; ii) le programme de transbordements en mer ; iii) les mesures du ressort de l'État du port, y compris l'application e-PSM ; iv) le programme de Document Statistique pour le patudo ; v) apporter une assistance au Département d'Application de la CTOI en ce qui concerne l'organisation de réunions, séminaires, formations et ateliers ou tout autre événement réalisé avec les parties prenantes et partenaires en lien avec les activités du

Secrétariat de la CTOI et entreprendre toute autre activité pertinente que le Secrétariat de la CTOI considère comme apportant une expérience positive et bénéfique au stagiaire.

Les pays suivant ont bénéficié du programme de stage :

- Mozambique 1^{er} septembre - 30 novembre 2019,
- Comores 1^{er} mars-31 mai 2019 (le stage a été interrompu en avril en raison de la COVID et pourrait reprendre lorsque les conditions seront favorables)

Les pays suivants ont désigné des fonctionnaires nationaux en vue de bénéficier de futur programme de stage : Somalie et Tanzanie.

8. Système électronique de suivi et de déclaration des informations (e-MARIS)

En 2013, l'Évaluation des performances de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) a formulé deux recommandations majeures en ce qui concerne le respect de la collecte et de la déclaration des données et les suites à donner aux infractions. Ces recommandations ont lancé le projet e-MARIS, qui a été approuvé par la Commission (S22) en 2018, avec le soutien financier de la Banque Mondiale, à travers le projet SWIOFISH2. La phase de développement a commencé en juillet 2019 et durera pendant une période de deux ans, après le recrutement d'un spécialiste en Conception d'interface utilisateur / Conception d'expérience utilisateur, d'un spécialiste en architecture logicielle et d'un spécialiste en assurance qualité au mois de mai 2019.

9. Évaluation de la performance des États du pavillon

Dans le cadre du soutien du projet SWIOFISH 2, et en conformité avec les directives de la FAO sur l'évaluation de la performance des États du pavillon, deux missions ont été menées afin d'identifier les difficultés et insuffisances dans l'exercice des responsabilités de l'État du pavillon pour deux CPC et de leur apporter l'assistance technique complémentaire pour améliorer leur performance en qualité d'État du pavillon. L'objectif est d'améliorer le niveau d'application et de renforcer la contribution des CPC aux travaux de la CTOI.

En utilisant les critères d'évaluation de la performance (paragraphes 23/38) et la procédure de réalisation de l'évaluation (paragraphes 44/46), définis dans les directives à titre volontaire de la FAO, les résultats des évaluations et l'identification d'actions rectificatives, une feuille de route/un plan d'action détaillé ont été élaborés en vue d'améliorer la performance des deux CPC en qualité d'État du pavillon.

Les pays suivant ont bénéficié d'une assistance en matière de performance de l'État du pavillon :

- Seychelles, 23 septembre 2019 - 4 octobre 2019
- Tanzanie, 25 novembre 2019 - 6 décembre 2019

Pour ces deux CPC, des recommandations ont été formulées et des plans d'action pour les États du pavillon ont été conçus pour les aider à améliorer leur performance.

Les pays suivants se sont portés volontaires pour bénéficier de cette activité en 2019/2023 : Maldives, Maurice, Mozambique, Tanzanie, Seychelles et Afrique du sud. Toutes ces missions sont mises en attente depuis mars 2020 en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19.

10. Guide d'infractions à l'intention des inspecteurs des pêches

Afin de renforcer le niveau d'application des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI, un Guide d'infractions à l'intention des inspecteurs des pêches a été conçu pour les aider à réaliser les rapports d'inspection

lors de la mise en œuvre des PSM ou de la conduite des inspections en mer et identifier les mesures à prendre par l'autorité chargée de l'inspection.

Le projet de guide d'infractions est disponible.

11. Organisations/bailleurs de fonds soutenant les activités de renforcement des capacités de la CTOI

Les activités de renforcement des capacités liées à l'application (MSA et PSM) ont été soutenues financièrement par :: l'Union Européenne (DG Mare), le Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée du Sud-ouest de l'Océan Indien (projet SWIOFish 2, composante CTOI) de la Banque mondiale et le budget ordinaire de la CTOI.

Le World Wide Fund (WWF) a apporté son soutien pour engager un spécialiste en technologie de l'information en vue de finaliser le Module 3 de l'application e-PSM.

12. Tendances du niveau d'application de la Commission

La méthodologie décrite dans les sections précédentes a permis de réaliser une comparaison de 9 années d'évaluation de l'application pour la Commission, par outil de gestion des pêches.

12.1. Application au niveau de la CTOI

Le niveau d'application de la Commission est présenté aux Figures 3 et 4 ci-dessous, et celui de chaque CPC est indiqué en Appendice 1, pour les années 2010 à 2019.

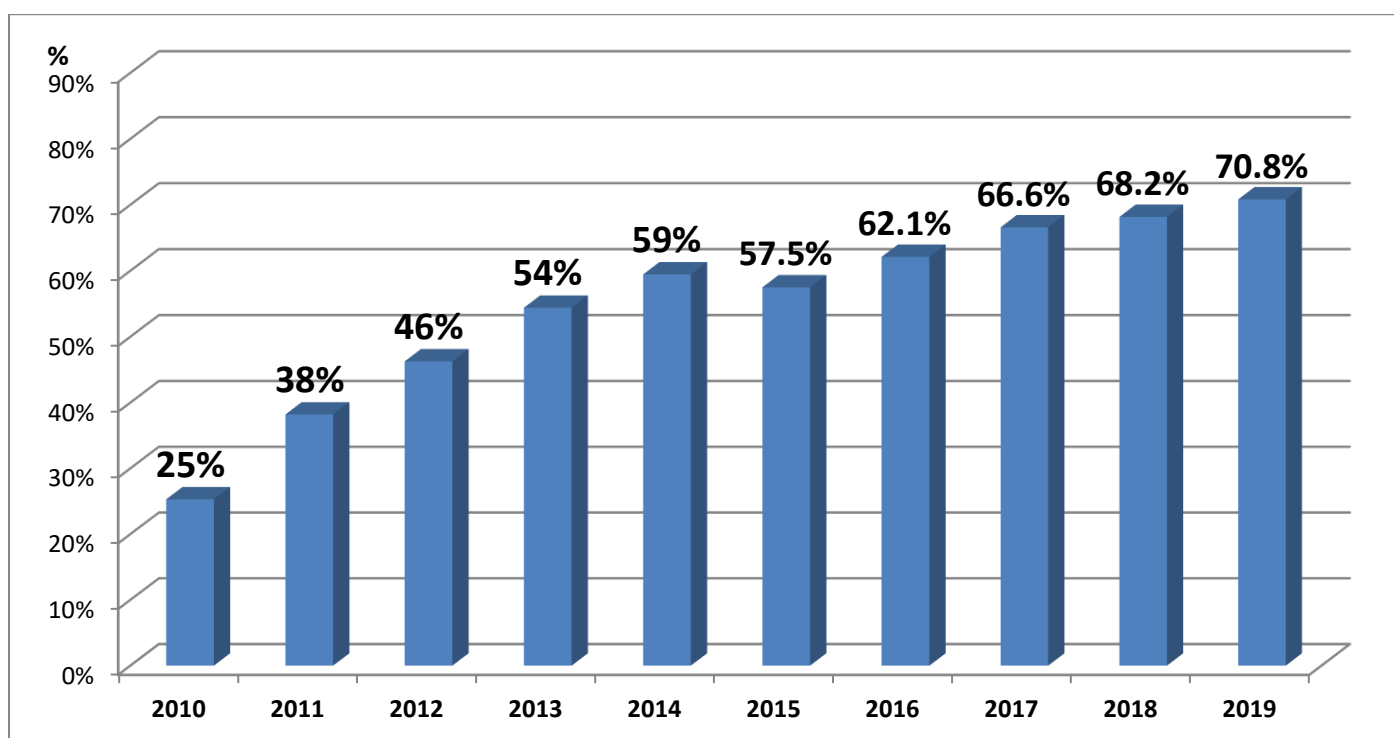


Figure 3 : Niveau d'application de la Commission de 2010 à 2019.

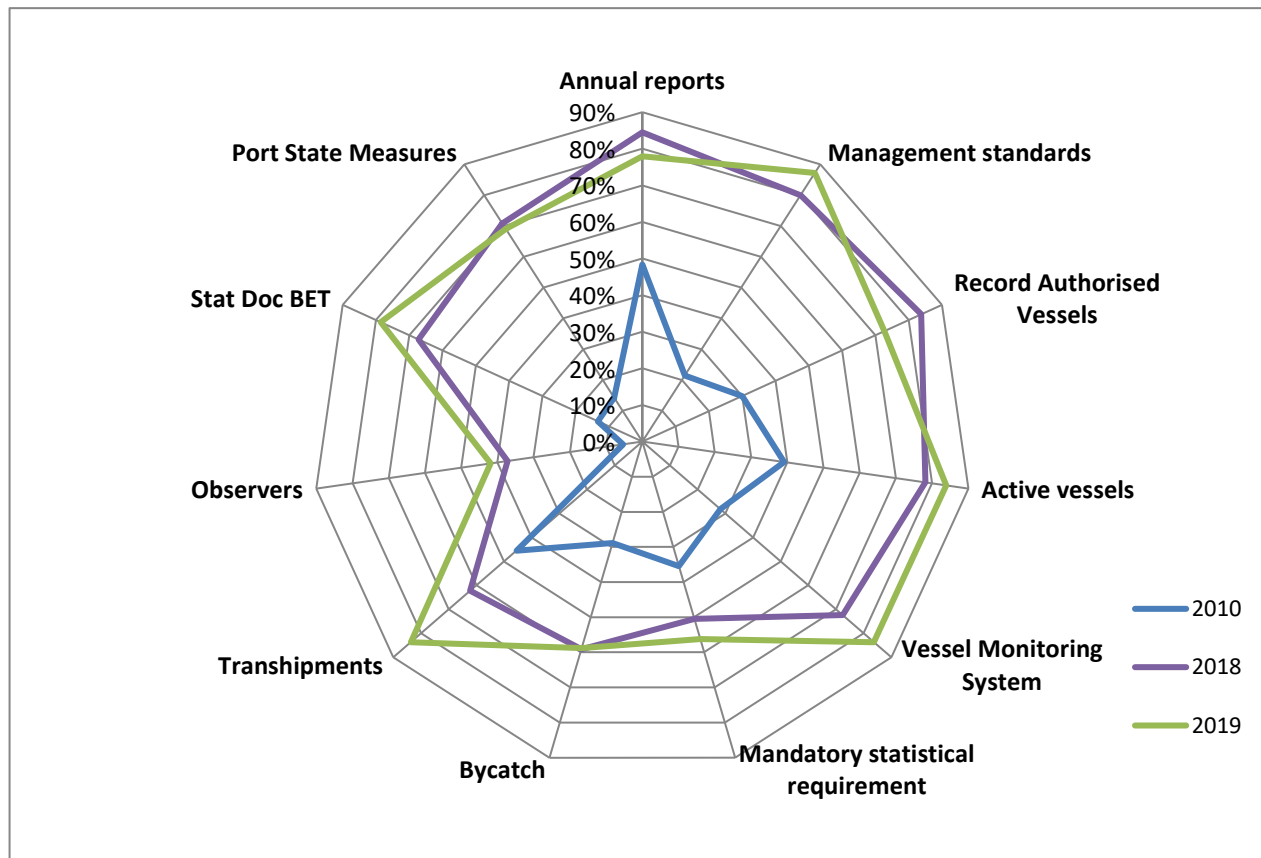
Remarque : Le niveau d'application est exprimé en pourcentage – 97 exigences de déclaration en 2019.

RECOMMANDATION/S

Que le CdA17 :

- 1) **PRENNE CONNAISSANCE** des informations fournies dans le document IOTC–2020–CoC17-10 ;
- 2) **PRENNE NOTE** de la mise en œuvre continue des activités de renforcement des capacités par le Secrétariat de la CTOI en vue d’améliorer l’application des MCG et de renforcer la mise en œuvre des mesures du ressort de l’État du port ;
- 3) **PRENNE NOTE** de la mise en œuvre du programme de formation pour les CPC États du port, conformément au paragraphe 3 de la Résolution 16/11, et de l’utilisation de plus en plus généralisée de l’application e-PSM de la CTOI par les CPC États du port ;
- 4) **PRENNE NOTE**, conformément aux recommandations du CdA15, des progrès accomplis par le Secrétariat de la CTOI en ce qui concerne les travaux liés au développement de l’application e-MARIS.

Figure 4. Tendances du niveau d'application des différents outils de gestion des pêches



Remarques

Rapports annuels = rapport de mise en œuvre, questionnaire d’application, rapport scientifique national, lettre de commentaires – 4 exigences de déclaration.

Registre des navires autorisés = Résolution 19/04 - 2 exigences de déclaration.

Norme de gestion = Résolutions 18/01, 18/10, 15/04, 15/01, 17/07, 17/08, 14/05 (Refus de licence, accords, licence de l’État côtier) – 24 exigences de déclaration.

Navires en activité nationaux et étrangers = Résolutions 10/08, 14/05 (navires étrangers autorisés dans la ZEE) – 2 exigences de déclaration.

Système de Surveillance des Navires = Résolution 15/03 - 3 exigences de déclaration.

Statistiques exigibles = Résolution 15/02 - 13 exigences de déclaration.

Prises accessoires = Résolutions 19/03, 18/05, 18/02, 17/05, 13/06, 13/05, 13/04, 12/09, 12/06, 12/04 – 21 exigences de déclaration.

Transbordements = Résolution 19/06 - 5 exigences de déclaration.

Observateurs = Résolution 11/04 - 4 exigences de déclaration.

Doc. Stat. BET = Résolution 01/06 - 4 exigences de déclaration.

Mesures du ressort de l’État du port = Résolution 05/03, 16/11 – 7 exigences de déclaration.

Remarque : Rés. 19/07, 18/03 et 07/01 non incluses.

Appendice 1. Niveau d'application de chaque CPC de 2010 à 2019.

Taux d'application = nombre d'exigences respectées / nombre d'exigences applicables.

CPC / an	Taux d'application										Tendance
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Australie	47%	85%	78%	84%	85%	88%	93%	96%	96%	97%	↑
Bangladesh						10%	9%	16%	39%	24%	↓
Chine	55%	74%	76%	85%	96%	90%	88%	96%	100%	96%	↓
Comores	29%	43%	79%	55%	61%	75%	96%	85%	91%	72%	↓
Érythrée	0%	0%	0%	7%	7%	8%	8%	8%	6%	5%	↓
Union européenne	71%	73%	80%	83%	88%	83%	88%	77%	77%	75%	↓
France (TOM)	61%	55%	72%	77%	80%	90%	100%	100%	100%	100%	↔
Inde	29%	24%	32%	38%	23%	9%	6%	39%	64%	73%	↑
Indonésie	13%	7%	47%	45%	62%	60%	68%	73%	77%	75%	↓
Iran, République Islamique d'	11%	52%	60%	65%	69%	75%	76%	71%	70%	56%	↓
Japon	82%	97%	93%	93%	91%	97%	92%	95%	85%	70%	↓
Kenya	3%	8%	31%	66%	71%	66%	49%	42%	39%	87%	↑
Corée, République de	77%	84%	92%	89%	96%	97%	91%	95%	95%	93%	↓
Liberia						100%	100%	100%	100%	100%	↔
Madagascar	13%	18%	22%	75%	81%	66%	81%	65%	74%	61%	↓
Malaisie	11%	26%	17%	40%	57%	56%	75%	74%	79%	79%	↔
Maldives	3%	33%	50%	57%	79%	78%	76%	69%	72%	79%	↑
Maurice	15%	48%	54%	69%	80%	81%	88%	81%	82%	89%	↑
Mozambique		47%	58%	72%	82%	80%	89%	92%	81%	85%	↑
Oman, Sultanat d'	10%	11%	27%	33%	53%	57%	78%	58%	45%	32%	↓
Pakistan	0%	11%	5%	7%	5%	6%	19%	53%	53%	58%	↑
Philippines	18%	52%	48%	61%	80%	67%	79%	60%	67%	73%	↑
Sénégal	0%	0%	50%	60%	56%	67%	75%	75%	100%	100%	↔
Seychelles	36%	47%	41%	56%	74%	73%	72%	78%	70%	73%	↑
Sierra Leone	0%	0%	0%	18%	18%	18%	18%	18%	20%	25%	↑
Somalie					80%	71%	73%	44%	48%	17%	↓
Afrique du Sud	38%	48%	64%	54%	65%	76%	77%	87%	85%	92%	↑
Sri Lanka	5%	18%	47%	51%	60%	74%	77%	82%	87%	90%	↑
Soudan	0%	0%	0%	6%	6%	6%	6%	6%	23%	5%	↓
Tanzanie	0%	7%	4%	45%	60%	56%	63%	54%	62%	82%	↑
Thaïlande	28%	38%	43%	44%	45%	68%	66%	85%	84%	92%	↑
Royaume-Uni (TOM)	86%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	↔
Yémen			0%	3%	3%	2%	2%	2%	2%	5%	↑
Commission (toutes les CPC)	25%	38%	46%	54%	59%	57,5%	62,1%	66,6%	68,2%	70,8%	↑

Les cellules en vert indiquent les CPC ayant bénéficié d'une mission d'aide à l'application (MSA) et de suivi à la MSA, ainsi que l'année où celle-ci a été réalisée.

Appendice 2. Flux de captures par espèce dans les ports désignés de la CTOI (kg) en 2019.

Espèces (Code) ⁷	Quantité à bord (déclarée)	Quantité à débarquer (déclarée)	Quantité à transborder (déclarée)
SKJ	216 673 208	147 801 547	70 044 338
YFT	104 244 568	66 066 747	31 764 754
BET	51 517 125	22 234 299	22 175 132
AG13	40 722 000	15 728 000	25 900 000
ALB	35 829 330	7 643 332	23 169 783
AG03	29 408 955	17 026 955	14 941 217
AG07	14 475 556	13 256 574	0
AG20	14 114 497	11 945 000	1 881 785
TUN	13 377 041	132 133	2 935 855
OIL	11 746 117	1 598 310	4 005 331
SWO	7 850 725	2 286 073	3 720 317
BSH	5 781 737	3 782 988	1 505 194
SQU	4 392 750	334 186	37 985
SBF	3 627 597	450 388	1 194 475
MAX	1 916 766	55 530	0
BUM	1 792 107	95 196	1 133 850
SIX	1 787 804	476 104	37 200
MIL	1 735 162	7 650	19 800
KRX	1 633 525	1 633 525	0
SKH	1 581 937	58 932	68 756
FRI	1 275 087	719 037	558 050
MAK	1 104 933	17 575	841 196
UNKN	882 943	644 850	4 120
MOO	716 493	562 976	99 354
SDX	695 967	146 813	20 500
SMA	624 852	410 154	150 955
BLM	504 023	119 227	289 347
WAH	502 870	339 561	131 058
LAG	500 789	257 356	140 255
SFA	484 415	178 202	209 740
OCZ	444 183	324 781	386 130
BFT	371 650	0	0
DOL	330 716	222 965	78 901
OTHR	315 253	0	0
BXD	295 000	295 000	0
LEC	281 042	87 422	155 932
SAX	277 920	46 330	4 000
LBT	245 800	245 800	0
TOA	241 154	241 154	0
MLS	238 559	34 490	109 226

⁷ Disponible en ligne https://www.iotc.org/sites/default/files/documents/compliance/Species_referential_-_e-PSM_application_2020.xlsx

ANW	228 473	163 271	7 140
GRO	227 717	224 711	52 671
BUK	200 731	96 319	13 564
HKC	190 000	0	0
AG08	160 923	25	0
AG22	138 918	138 918	112 040
SSP	135 521	108 157	15 939
BIP	133 707	129 707	4 000
AG10	121 220	121 220	0
AG04	102 000	0	0
AG00	95 600	18 140	5 700
BON	90 000	90 000	0
MOP	86 515	68 011	7 530
SKHS	80 948	4 847	39 200
AG09	64 335	64 335	64 335
BRA	62 732	41 200	14 425
AG19	60 000	60 000	0
COM	58 806	9 861	4 149
NPH	57 825	47 825	0
RRU	53 276	44 785	0
MAC	48 307	17 014	31 293
AG21	42 166	33 420	0
CCL	40 239	0	24 413
BLT	40 000	40 000	0
RAG	39 760	0	0
TOP	38 021	38 021	0
KGM	34 022	25 888	0
MARL	33 059	24 183	1 827
SAI	31 191	27 608	637
AG17	31 180	0	0
BAR	30 360	26 598	3 009
EPI	30 000	30 000	0
LJA	21 222	21 122	21 122
BOR	20 000	20 000	0
FAL	18 097	3 595	590
LMA	16 818	9 642	0
AG15	14 181	14 181	0
SLV	13 834	13 834	12 044
WHM	11 846	1 600	9 656
BIL	10 557	8 489	160
SQC	10 246	9 739	3 937
LEB	8 000	8 000	0
KAW	7 725	6 545	0
ORY	5 000	5 000	0
MAW	4 086	0	586
AG11	2 370	2 370	0

AG05	2 140	2 140	0
AG01	1 845	0	0
BRS	1 463	0	0
TUS	1 415	594	821
MSK	1 208	1 208	0
IAX	1 100	0	1 100
SSM	1 052	260	0
SHM	1 032	1 032	0
SPF	1 005	40	941
AG16	387	387	0
WRF	250	250	0
YTC	250	250	0
SPL	223	0	0
BTH	198	198	0
PEL	183	183	44
KGX	179	179	14
INN	165	165	0
AG18	100	100	0
AG12	90	90	0
SPN	70	70	0
SPZ	65	0	0
LOT	23	23	0
CFW	3	3	3

Appendice 3. Acronymes

ALB	Germon
AREP	Demande préalable d'entrée au port
BET	Patudo
BLM	Marlin noir
BUM	Marlin bleu
CCSBT	Commission pour la Conservation du Thon Rouge du Sud
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
e-MARIS	Système électronique de suivi et de déclaration des informations
e-PSM	Application électronique des mesures du ressort de l'État du port
ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
MCG	Mesures de conservation et de gestion
MLS	Marlin rayé
MRO	Mécanisme Régional d'Observateurs
MSA	Mission de soutien à l'application
NCP	Partie Non-Contractante
NFV	Notification au navire de pêche
PSM	Mesures du ressort de l'État du port
PSMR	Résolution relative aux mesures du ressort de l'État du port
SBT	Thon rouge du Sud
SFA	Voilier indopacifique
SKJ	Listao
SPF	Makaïre bécune
SSE	Systèmes de surveillance électronique
SSP	Makaïre à rostre court
SWIOFish	Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée du Sud-ouest de l'Océan Indien
SWO	Espadon
UI	Conception d'interface utilisateur
UX	Conception d'expérience utilisateur
WWF	World Wide Fund for Nature
YFT	Albacore